

Le signalement FCTU (Fin de Contrat de Travail Unique)

ISAPAYE 2021 V6

SOMMAIRE

1. EN QUOI CONSISTE LE SIGNALEMENT FCTU (FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL UNIQUE) ?	3
2. QUELS ELEMENTS CONTIENT LE SIGNALEMENT FCTU ?	3
2.1 Quels sont les éléments contenus dans le FCTU ?	3
2.2 Comment sont déterminés le mois "M" et le mois "M-1" ?	3
3. COMMENT METTRE EN PLACE LE SIGNALEMENT FCTU ?	4
4. COMMENT REALISER UN SIGNALEMENT FCTU ?	4
4.1 Comment calculer et envoyer un signalement FCTU ?.....	4
4.2 Comment modifier le mois M et dans quel cas ?	5
4.3 Comment récupérer l' AER (Attestation Employeur Rematérialisée) ?	6
5. COMMENT REALISER UN SIGNALEMENT FCTU ANNULE/REMPLECE OU ANNULE ?	6
5.1 Comment annuler/remplacer un signalement FCTU ?.....	6
5.2 Comment annuler un signalement FCTU ?	6
6. QUESTIONS/REPONSES	7
6.1 Est-il possible d'annuler ou annuler/remplacer un signalement FCTU par un signalement FCT ?.....	7
6.2 A la validation du bulletin de salaire, le message suivant apparait. Comment le corriger ?	7
6.3 Dans le rapport de vérification du signalement DSN , le message d'avertissement suivant apparait. Comment le corriger ?	7
6.4 Comment visualiser le contenu du signalement FCTU avant l'envoi ?.....	8
6.5 Pourquoi des signalements Fin de contrat apparaissent dans la liste des signalements alors que le FCTU est activé ?	9
6.6 Quels sont les arrêts de travail et les périodes de suspension retenus dans le signalement FCTU ?	9

1. EN QUOI CONSISTE LE SIGNALEMENT **FCTU** (FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL UNIQUE)

?



Le signalement **FCTU** (Fin de Contrat de Travail Unique) a pour but de remplacer le signalement **FCT** (Fin de Contrat de Travail) et l'AED à partir de janvier 2022.

Une phase pilote est proposée pour l'année 2021 pendant laquelle il sera possible d'utiliser le **FCT** ou le **FCTU**.

Dès 2022, le signalement **FCTU** sera la seule déclaration possible pour la fin de contrat.

Il va permettre de gérer l'ensemble des sorties des salariés, et notamment le cas des salariés qui entrent et sortent sur le même mois ou qui sortent avant que la DSN mensuelle du mois précédent ait pu être déposée.

Le signalement **FCTU** reprend les mêmes informations que le signalement **FCT** mais avec des éléments complémentaires tels que l'ensemble des rémunérations et des cotisations individuelles, pour le mois de sortie et pour le mois précédent la sortie.



Fiche DSN : http://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2130/kw/fin%20de%20contrat%20unique

2. QUELS ELEMENTS CONTIENT LE SIGNALEMENT **FCTU** ?

2.1 Quels sont les éléments contenus dans le **FCTU** ?

Le signalement **FCTU** comprend les informations de fin de contrat du salarié (S21.G00.62).

Les éléments suivants sont aussi déclarés dans ce signalement :

Code	Libellé
S21.G00.50	Versement individu
S21.G00.51	Rémunération
S21.G00.52	Prime, gratification, et indemnité
S21.G00.53	Activité
S21.G00.54	Autre élément de revenu brut
S21.G00.60	Arrêt de travail
S21.G00.65	Autre suspension de l'exécution du contrat
S21.G00.70	Affiliation Prévoyance
S21.G00.78	Base assujettie
S21.G00.81	Cotisation individuelle
S21.G00.85	Lieu de travail ou établissement utilisateur
S21.G00.86	Ancienneté

Ces éléments doivent être déclarés pour le mois "M" et le mois "M-1". (Se reporter au [point 2.2](#)).

Il s'agit donc des informations contenues dans la DSN mensuelle du mois "M" et de celles contenues dans la DSN mensuelle du mois "M-1".

2.2 Comment sont déterminés le mois "M" et le mois "M-1" ?

Le mois "M" est le mois principal de la DSN mensuelle portant les dernières informations relatives au contrat dont la fin est déclarée dans le signalement **FCTU**.

Dans la majorité des cas, ce mois correspondra au mois de sortie. Il peut cependant être différent, par exemple en cas de réintégration tardive du bulletin de salaire de sortie ou d'un rappel salarié sorti.

Le mois "M" est déclaré dans la rubrique "S21.G00.62.020 - Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le FCTU" du signalement **FCTU**.

Le mois "M-1" correspond au mois précédent le mois "M" et sera automatiquement déterminé selon le "mois M". Si le contrat n'existait pas sur le mois "M-1", seul le mois "M" sera déclaré dans le signalement **FCTU**.

Exemple 1: Salarié avec une fin de contrat de travail se terminant le 18 août et dont les éléments de rémunérations relatifs à son solde de tout compte apparaissent dans la paie du mois d'août.
Le mois "M" défini sera le mois d'août. Le mois "M-1" sera le mois de juillet.

Exemple 2: Salarié avec une fin de contrat de travail se terminant le 29 août mais dont les éléments de rémunérations relatifs à son solde de tout compte apparaissent dans la paie du mois de septembre.
Le mois "M" défini sera le mois de septembre. Le mois "M-1" sera le mois d'août.



Il est possible de modifier le "mois M" envoyé dans le calcul de bulletin dans l'onglet **DSN/Fin de contrat**. (Se reporter au [point 4.2](#)).

3. COMMENT METTRE EN PLACE LE SIGNALEMENT **FCTU** ?

Durant la phase pilote en 2021, il est possible d'utiliser le signalement **FCT** ou le signalement **FCTU** lors de la sortie des salariés.

Par défaut, le signalement **FCT** est actif pour toutes les entreprises de la base.

Pour utiliser le signalement **FCTU**, il est nécessaire de l'activer dans les entreprises souhaitées.



A partir de la version de janvier 2022, le signalement **FCTU** est automatiquement activé dans le logiciel. Il ne sera plus nécessaire d'effectuer la manipulation ci-dessous.

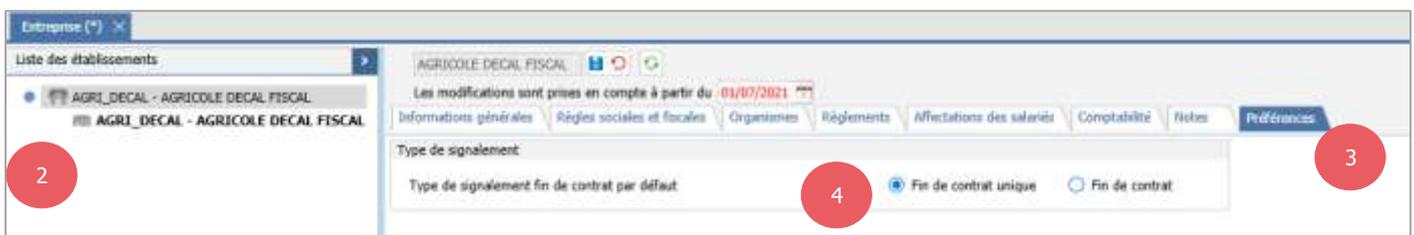


ÉTAPE 1 : aller dans **Accueil/Informations/Entreprise**

ÉTAPE 2 : se positionner au niveau "Entreprise"

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet **Préférences**

ÉTAPE 4 : cocher "Fin de contrat unique" dans la zone "Type de signalement"



ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette



Si des bulletins de sortie ont été validés et qu'un signalement **FCTU** doit être réalisé, il sera nécessaire de revalider le bulletin de sortie après activation du **FCTU**.

4. COMMENT REALISER UN SIGNALEMENT **FCTU** ?

4.1 Comment calculer et envoyer un signalement **FCTU** ?

Le signalement **FCTU** se génère automatiquement lors de la validation du bulletin de sortie du salarié.



ÉTAPE 1 : réaliser le bulletin de sortie du salarié concerné

ÉTAPE 2 : aller dans **Déclarations/Déclaratif/DSN évènementielles**

ÉTAPE 3 : vérifier la période

ÉTAPE 4 : cliquer sur "**Accéder aux déclarations**"

Le signalement **FCTU** pour le salarié est créé et calculé par le programme.

							Envoi					
<input type="checkbox"/>	Ets (Entrep.)	Matricule	Identité	Déclaration	Régime	Date	Evènement	Calcul	Vérif.	Date	Type	Accepté
BOULANGERIE (2)												
<input type="checkbox"/>	BOUL - BOULANGERIE	MENSUEL	FRANCO JEAN	DSN: Arrêt de travail	Général	05/10/2021	maladie	12/11/2021 11:14		12/11/2021 11:14	Réel	
<input type="checkbox"/>	BOUL - BOULANGERIE	MENSUEL	FRANCO JEAN	DSN: Fin de contrat unique	Général	31/10/2021	Fin de contrat	12/11/2021 11:14		12/11/2021 11:14	Réel	

ÉTAPE 5 : une fenêtre d'information s'affiche pour indiquer si la vérification est correcte ou non



Pour que le signalement **FCTU** soit valide, il est nécessaire que la colonne "Vérif." soit renseignée avec le symbole ou . Si elle est renseignée avec le symbole , le fichier du signalement **FCTU** ne pourra pas être envoyé et les anomalies bloquantes devront être corrigées avant l'envoi.

ÉTAPE 6 : cliquer sur "Envoyer/Editer"

ÉTAPE 7 : cliquer sur "Dépôt sur le portail" pour réaliser l'envoi du fichier

4.2 Comment modifier le mois M et dans quel cas ?

Le mois "M" correspond au mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments déclarés dans le **FCTU**. Ce mois ne correspond pas nécessairement au mois de sortie du salarié.

Le mois "M" doit donc être modifié dans les cas suivants :

Cas	Exemple	Mois "M" à indiquer dans le FCTU
Le signalement FCTU a été réalisé tardivement.	Salarié sorti le 31/05/2021 Le bulletin est fait le 20/07/2021, en date du 31/05/2021, il n'a donc pas été intégré dans la DSN de mai 2021, ou juin 2021. Le signalement FCTU a été généré le 20/07/2021.	Juillet 2021

Pour modifier le "mois M" :



ÉTAPE 1 : aller dans **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet **DSN/Fin de contrat**

ÉTAPE 4 : modifier le mois dans la zone "Période DSN portant des derniers éléments déclarés du signalement fin de contrat unique"

Salaires / Valeurs mensuelles / Bulletin / DSN

Salarié: MENSUEL_CDI - MENSUEL_CDI | Période de paye: 01/07/2021 au 31/07/2021 | Date de paiement: 31/07/2021 | Date d'entrée: 01/01/1919

Modèle de bulletin: INC_CDI_AGILESTD | Dispositif: CALCUL STANDARD | Mode de calcul: CALCUL STANDARD | Statut: Non cadre | Catégorie: Ouvrier

Éléments de rémunération / Versements / P.A.S. / Primes et autres éléments / **Fin de contrat** / Rappels de salaires / Rappels de cotisations / Éléments de contrôle cotisations / Régularisations affiliations retraite

Ne pas créer de signalement

Période DSN portant les derniers éléments déclarés du signalement fin de contrat unique: Juillet 2021

Contrat de travail

Date de fin de contrat: 31/07/2021 | Dernier jour travaillé: 31/07/2021

Motif de la rupture: Démission | Date de notification de la rupture: 30/06/2021

Date d'engagement de la procédure de licenciement: / / | Date de signature de la convention de rupture: / /

Maintien de l'affiliation au contrat collectif: *

Divers

Statut particulier du salarié: * | Transaction en cours: non

Contrat de Sécurité Professionnelle (CSP)

Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée: * | Nombre de mois de préavis utilisés: *

Parcours d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Montant de l'indemnité de préavis qui aurait été versée: * | Nombre de mois de préavis utilisés: *

ÉTAPE 5 : cliquer sur "Valider"

ÉTAPE 6 : aller dans **Déclarations/Déclaratif/DSN évènementielles**

ÉTAPE 7 : vérifier la période

ÉTAPE 8 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

Le signalement **FCTU** sera alors recalculé en tenant compte du nouveau mois "M" déterminé par l'utilisateur.

Le mois "M-1" sera déterminé selon le mois "M" modifié par l'utilisateur.

4.3 Comment récupérer l'AER (Attestation Employeur Rematérialisée) ?

Une fois le signalement **FCTU** déposé et accepté, l'**AER (Attestation Employeur Rematérialisée)** à destination du salarié peut être éditée directement depuis le logiciel si le signalement **FCTU** a été déposé via le dépôt automatique.



ÉTAPE 1 : aller dans **Déclarations/Déclaratif/DSN évènementielles**

ÉTAPE 2 : vérifier la période

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 4 : sur le salarié concerné cliquer sur  dans la colonne "Détail" des comptes-rendus

ÉTAPE 5 : la fenêtre des comptes rendus s'ouvre : cliquer sur la loupe pour ouvrir l'**AER**

5. COMMENT REALISER UN SIGNALEMENT **FCTU** ANNULE/REMPLECE OU ANNULE ?

Il est possible d'annuler ou d'annuler/remplacer un signalement **Fin de Contrat de Travail (FCT)** par un signalement **FCTU**.



Un signalement **FCTU** ne peut pas être annulé ou annulé/remplacé par un signalement **Fin de Contrat de Travail (FCT)**.

5.1 Comment annuler/remplacer un signalement **FCTU** ?

Un signalement FCTU annule/remplace ne peut être réalisé que si un signalement FCT ou FCTU initial ou annule/remplace a été accepté.



ÉTAPE 1 : aller dans **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : modifier le bulletin de salaire de sortie

ÉTAPE 4 : aller dans **Déclarations/Déclaratif/DSN évènementielles**

ÉTAPE 5 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

Le signalement **FCTU** apparaît alors en violet pour indiquer qu'il s'agit d'un signalement Annule/Remplace.

Ets (Entrep.)	Matricule	Identité	Déclaration	Régime	Date	Evènement	Calcul	Verif.	Date	Type	Dépôt	Etat	Détail	Fichier DSN
AGRI_DECAL - AGRICOLE DECAL FISCAL - MENSUEL_CDI - MENSUEL_CDI			DSN: Fin de contrat - Agricole		31/07/2021	Fin de contrat unique			06/08/2021 11:27					

ÉTAPE 6 : cliquer sur "Envoyer/Editer"

ÉTAPE 7 : cliquer sur "Aperçu" pour visualiser les éditions

ÉTAPE 8 : cliquer sur "Dépôt sur le portail" pour réaliser l'envoi du fichier

5.2 Comment annuler un signalement **FCTU** ?

Le signalement **FCTU** annule permet d'annuler une sortie déclarée à tort pour un salarié.

Il ne peut être réalisé que si un signalement FCT ou FCTU initial ou annule/remplace a été accepté.



ÉTAPE 1 : supprimer le bulletin de sortie du salarié

ÉTAPE 2 : aller dans **Déclarations/Déclaratif/DSN évènementielles**

ÉTAPE 3 : vérifier la période

ÉTAPE 4 : cliquer sur "**Accéder aux déclarations**"

ÉTAPE 5 : le signalement **FCTU** Annule est automatiquement créé

ÉTAPE 6 : cliquer sur "**Oui**" pour confirmer

Le signalement apparait alors en bleu pour indiquer qu'il s'agit d'un signalement Annule.

Ent (Entrep.)	Matricule	Identité	Déclaration	Régime	Date	Evènement	Calcul	Vérif.	Date	Type	Dépot	Etat	Détail	Fichier DSN
AGRICOLE DECAL FISCAL (3)														
			AGRI_DECAL - AGRICOLE DECAL FISCAL	MENSUEL CDS	MENSUEL CDS	DSN: Fin de contrat - Agricole	31/07/2021	Fin de contrat unique	06/08/2021 11:11					
			AGRI_DECAL - AGRICOLE DECAL FISCAL	MENSUEL CDS	MENSUEL CDS	DSN: Fin de contrat - Agricole	31/07/2021	Fin de contrat unique	06/08/2021 11:09		06/08/2021 11:08	Réel		
			AGRI_DECAL - AGRICOLE DECAL FISCAL	OCCAS	OCCAS HORAIRES	DSN: Fin de contrat - Agricole	31/07/2021	Fin de contrat unique	06/08/2021 09:34					

ÉTAPE 7 : sélectionner le signalement

ÉTAPE 8 : cliquer sur "**Envoyer/Editer**"

ÉTAPE 9 : cliquer sur "**Aperçu**" pour visualiser les éditions

ÉTAPE 10 : cliquer sur "**Dépôt sur le portail**" pour réaliser l'envoi du fichier

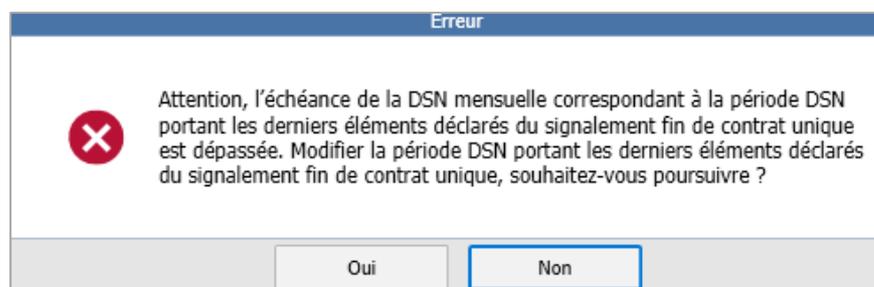
6. QUESTIONS/REPONSES

6.1 Est-il possible d'annuler ou annuler/remplacer un signalement FCTU par un signalement FCT ?

Un signalement **FCTU** ne peut pas être annulé ou annulé/remplacé par un signalement **Fin de Contrat de Travail (FCT)**.

Le signalement **FCT** peut être annulé ou annulé/remplacé par le signalement **FCTU**.

6.2 A la validation du bulletin de salaire, le message suivant apparait. Comment le corriger ?



Le mois "M" déclaré ne correspond pas au mois de la DSN mensuelle qui contient les informations de fin de contrat du salarié.

Le mois "M" doit donc être modifié pour correspondre au mois de la DSN mensuelle. [Se reporter au point 4.2 : Modifier le mois M.](#)

Exemple : le salarié sort le 31/07. Le bulletin de sortie du salarié est réalisé le 16/08. Les éléments de sortie du signalement seront donc déclarés dans la DSN mensuelle de la période d'emploi d'août.

Le mois "M" doit être le mois Août.

6.3 Dans le rapport de vérification du signalement DSN, le message d'avertissement suivant apparait. Comment le corriger ?

«Un signalement fin de contrat unique a déjà été accepté par l'Administration, il est interdit de l'annuler/remplacer par un signalement fin de contrat. Vérifier le choix du signalement fin de contrat dans Salaires /

Entreprise, dans l'onglet Préférences de l'entreprise, puis recalculer le dernier bulletin de salaire pour le salarié et le contrat de travail concerné. »

Un signalement **FCTU** a déjà été accepté et il ne peut pas être annulé ou annulé/remplacé par un signalement Fin de Contrat de Travail (**FCT**).

Il est obligatoire d'annuler/remplacer un **FCTU** accepté par un **FCTU** annule/remplace.



ÉTAPE 1 : aller dans **Accueil/Informations/Entreprise**

ÉTAPE 2 : se positionner au niveau "Entreprise"

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet **Préférences**

ÉTAPE 4 : cocher "Fin de contrat unique" dans la zone "Type de signalement"

ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette

ÉTAPE 6 : recalculer le bulletin de sortie

ÉTAPE 7 : aller dans **Déclarations/Déclaratif/DSN évènementielles**

ÉTAPE 8 : vérifier la période

ÉTAPE 9 : cliquer sur "**Accéder aux déclarations**"

Il n'y a plus de message. Le signalement Annule/Remplace est un signalement **FCTU** annule/remplace.

6.4 Comment visualiser le contenu du signalement **FCTU** avant l'envoi ?

Avant l'envoi du signalement **FCTU**, il est possible de consulter le résumé des informations contenues dans le fichier.



ÉTAPE 1 : aller dans **Déclarations/Déclaratif/DSN évènementielles**

ÉTAPE 2 : vérifier la période

ÉTAPE 3 : cliquer sur "**Accéder aux déclarations**"

ÉTAPE 4 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 5 : cliquer sur "**Envoyer/Editer**"

ÉTAPE 6 : cliquer sur "**Aperçu**"

Résumé du signalement Fin de contrat unique
Salarié : DIME JEANNE

L'Employeur
AGRICULTURE
20 RUE DES FIVONNES
65000 BEAUVAIS
FRANCE
Siret : 327734129850

Le Salarié
Matricule : HORAIRE N° BDEE : 2678860057512 IM(e) le : 01/08/1967
Nom : DIME
Nom d'usage : FAIMBEAU
Prénoms : JEANNE
Lieu de naissance : BEAUVAIS DPE : 60 Pays : FRANCE
Adresse : 1 AVENUE UCLERCQ - 60112 HELLY-SUR-THÉRAIS
Certification UE : France

Contrat du 01/04/2021 au 30/04/2021

Solde de tout compte
Signature de la Convention de rupture conventionnelle : Densité jour travaillé : 30/04/2021
Notification de la rupture du contrat
Engagement de la procédure de Saisonnement :
Motif de la rupture du contrat de travail : 031-Fin de contrat à durée déterminée au fin d'annual occasionnel
Maintien de l'affiliation du salarié au contrat collectif : Non
Contrat de Sécurisation Professionnelle : Non Plan d'Accompagnement Personnalisé :
Nombre de mois de préavis utilisés : Sortie de mois de préavis utilisés :
Indemnité préavis qui aurait été versée : Indemnité préavis qui aurait été versée :
Statut particulier du salarié :
Code caisse professionnelle Comptes Payés : Transaction en cours : NON
Code retraite ARRCO : RLKA Code retraite AGIRC : Code retraite Autre :
Statut conventionnel : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles
Statut conventionnel : 94-Nous cadre
Code IDCC : 9999 PCS-ENE : 100x Complément PCS-ENE : ADMIN Employeurs multiples : Unique
Emploi : SECRETAIRE
Nature du contrat : 03-Contrat de travail à durée déterminée de droit privé
Diplôme : 99-Non concerné
Régime maladie : 99-Régime agricole (MSA) Régime vieillesse : 99-Régime agricole (MSA)
Quantité du contrat : 151,67 Unité de la quantité du contrat : 10-Heure Quantité Es : 151,67
Modalité exonérée : 10-Temps plein Unité de la quantité du contrat : 10-Heure
Date de fin professionnelle : 30/04/2021 Lieu de travail : BEAUVAIS Quantité Es : 151,67
Motif CDD : 03-Embauche à caractère saisonnier
Motif exclusion DSN :
Travailleur à l'étranger au sens social : Salarié non passonné % Frais prof. :
Ancienneté dans l'entreprise : 4203 jours
Mois de la DSN mensuelle portant les derniers éléments de la fin de contrat : **juin 2021**

Bulletin de salaire du 01/04/2021 au 30/04/2021 - Date de versement le 31/07/2021

Récompensation nette fiscale :	3 206,08	Récompensation brute non plafonnée :	3 795,00
Montant net versé :	3 206,08	Salaire annuel base primes/indépendant :	3 450,00

Activités

Code	Libellé	Montant	Unité
01	Travail rémunéré	330,00	Heure
01	Travail rémunéré	330,00	jours CDD/PRC
01	Travail rémunéré	3,00	jours calendaires PLUS

Autres éléments de revenu brut

Code	Libellé	Montant	Date Début	Date Fin
01	Convention professionnelle et retraite supplémentaire	8,11		

Bases assujetties période de rappel

Code	Libellé	Montant	Date Début	Date Fin
01	Montant du SPMC retenu pour le calcul du crédit d'impôt compétitivité-emploi	114,27	01/04/2021	30/04/2021



Le résumé du signalement s'affiche. Il s'agit d'un résumé à titre informatif.

L'AER est le document de sortie à fournir au salarié.

6.5 Pourquoi des signalements Fin de contrat apparaissent dans la liste des signalements alors que le FCTU est activé ?

Les signalements Fin de contrat (**FCT**) calculés avant la mise en place du **FCTU** apparaissent dans la liste des signalements en tant que signalement Fin de contrat.

Si le signalement Fin de contrat (**FCT**) n'a pas été déposé et accepté, il est possible de réaliser un signalement Fin de contrat unique (**FCTU**) après avoir revalidé le bulletin de sortie et recalculé le signalement.

Si le signalement Fin de contrat (**FCT**) a été déposé et accepté, il est possible de réaliser un signalement **FCTU** annule/remplace ou annule.

6.6 Quels sont les arrêts de travail et les périodes de suspension retenus dans le signalement FCTU ?

Le signalement **FCTU** reprend :

- les arrêts de travail dont la date de reprise est comprise entre le 1^{er} jour du mois "M-1" et la date de sortie
- les périodes de suspension dont les dates de fin sont comprises entre le 1^{er} jour du mois "M-1" et la date de sortie

Cette documentation correspond à la version 4.90. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.